

# Climat incestuel : «J'avais l'impression d'être à la place de ma mère»

Encore largement sous-documentée, cette notion, aussi appelée «inceste moral», commence à être traitée par les associations et les médecins qui estiment que les conséquences pour les victimes peuvent être tout aussi désastreuses qu'un passage à l'acte.

Myriam, 21 ans: «J'avais l'impression d'appartenir [à mon père].» (Martin Colombet/Libération)

par [Anaïs Coignac](#)

publié le 3 février 2022 à 19h41

Longtemps, Myriam, 21 ans, s'est demandé si elle avait «réglé son *Œdipe*». La «*peur de passer pour une menteuse*» aussi. L'histoire commence au divorce de ses parents. Elle a 10 ans, et se rend chaque semaine chez son père qui menace de se tuer. «*Je ne vais pas m'en sortir*», répète-t-il. L'enfant se met à préparer les repas, à faire le ménage tandis que lui s'épanche – «*ta mère ne voulait plus faire l'amour avec moi*», «*elle avait les seins qui tombent*». Dîners en tête-à-tête, séances ciné aux scènes crues. «*J'avais la sensation d'être sa meuf*», dit-elle, indiquant qu'à cette époque déjà, son corps est réglé. A 11 ans, elle découvre un film interdit aux moins de 16 ans. «*Un souvenir horrible. Il bougeait sur le canapé, j'ai pris conscience qu'il avait un sexe entre les jambes.*»

Bientôt, une copine arrive dans la vie du père, les préservatifs traînent. Le soir, il prive Myriam de son téléphone, insinuant qu'elle se masturbe avec, entre dans sa chambre sans frapper. L'ado verrouille la salle de bains, peine à mettre ses sous-vêtements au sale. «*Je n'avais pas peur du passage à l'acte mais un sentiment d'insécurité, d'un truc malsain.*» A l'heure des premiers émois, elle se sent bloquée. «*J'avais l'impression de lui appartenir. Accepter le contact avec un garçon, c'était comme le trahir*», pense Myriam. Déjà sous antidépresseurs, elle prend du poids, s'alcoolise, s'assomme de joints, glisse vers

une sexualité compulsive. Tombe en dépression. S'ensuit une hospitalisation en psychiatrie. Un jour, elle arrive en larmes à un cours particulier. Sa professeure l'interroge, puis la convainc de partir du domicile paternel. «*Elle avait compris qu'il y avait quelque chose de pas normal. Si, elle me disait ça, c'est que c'était vraiment dangereux*», réalise Myriam, qui part déterminée à ne plus retourner chez ce père. Sa mère, qui n'avait rien dit jusqu'ici, semble soulagée. La jeune fille découvre qu'elle aussi avait subi la déviance de son ex-mari.

## «Confusion des repères»

«*Ces personnes n'ont pas du tout conscience de subir des situations de transgression et il faut, pour ça, un tiers qui dise "non, ça n'est pas normal"*», explique Nathalie Mathieu, présidente de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise). *Il y a une telle confusion des places que les troubles développés peuvent être majeurs, comme pour l'inceste.*» De quoi s'agit-il ? Du «climat incestuel», notion développée par le psychanalyste Paul-Claude Racamier dans *l'Inceste et l'Incestuel* (Dunod, 1995), soit «*un climat où souffle le vent de l'inceste, sans qu'il y ait inceste*». On parle «d'inceste moral». «*C'est une confusion des sentiments, des repères, une absence répétée de limites qui nie les besoins de l'enfant, sa pudeur, sa croissance, et que le parent n'entend pas*», explicite le Dr Patrick Ayoun, pédopsychiatre à l'hôpital Charles-Perrens de Bordeaux qui voit là «*un enjeu de santé publique*». Néanmoins, la problématique reste sous-documentée, voire diversement définie. Dans ce contexte, le risque de percevoir de l'incestuel un peu partout n'est pas exclu. Quid du bain avec ses enfants ? Du cododo tardif ? De la relation fusionnelle père-fille ? Des parents naturistes ? Le spécialiste rassure : «*Il faut plusieurs critères pour parler d'incestuel. Il ne s'agit pas juste de nudité, d'un problème éducatif ou transitionnel, sinon on n'en parlerait pas.*»

A lire aussi

## [Inceste : «Pendant des années, j'étais emmurée dans la honte»](#)

En 2019, un groupe de chercheurs de l'université de Tours a mené une étude sur 202 jeunes présentant des

troubles du comportement et accueillis en Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (Itep). Ils ont pu objectiver 12 «items» à partir des travaux du psychiatre Paul-Claude Racamier, les plus fréquemment observés étant «non-autorisation à penser par soi-même», «intrusion dans l'intimité», «confusion des places» et «confidences concernant la vie affective et sexuelle». Conclusion : *«En considérant la nécessité d'au moins deux critères présents sur les douze pour définir la présence d'un climat incestuel, nous avons constaté qu'un tiers des jeunes étaient concernés.»* Ces derniers présentaient également davantage de troubles du sommeil, de l'humeur, de tentatives de suicide, et comportements sexuels *«inadaptés»*. Les chercheurs sont formels, *«le climat incestuel devrait être considéré comme une forme de maltraitance sexuelle, moins visible que d'autres, mais tout aussi délétère»*.

Pour Robert Courtois, l'un des coauteurs, cette étude nécessite davantage d'investigations et rappelle que la notion reste à ce jour «franco-française», inexistante sous ce qualificatif à l'étranger – bien que le Canada travaille à accompagner les dynamiques familiales présentant ce type de situations. Dans un document pratique destiné aux travailleurs sociaux, la psychopraticienne française Anne Carpentier compare l'inceste à Hiroshima, et l'incestuel à Tchernobyl. L'un relève d'actes, l'autre du flou – *«vu de l'extérieur, il n'y a rien»*. Pourtant, *«les conséquences sont les mêmes»*.

Parmi les militants de la lutte contre l'inceste, certains éludent la question. *«On ne s'occupe que du passage à l'acte. Personne ne nous appelle pour un "climat"»*, assure Emmanuelle Piet qui dirige la plateforme téléphonique d'écoute de la Ciivise. *«10 % concernent des viols en cours. Notre souci, c'est de protéger ces enfants, ce qui ne marche pas toujours, malgré les signalements»*, s'insurge-t-elle. En témoigne [le premier avis rendu par la commission](#), en octobre. C'est là l'un des grands enjeux que soulève la reconnaissance du climat incestuel : comment protéger les enfants victimes quand l'inceste n'est lui-même pas toujours reconnu ? Depuis l'échange avec *Libération*, Nathalie Mathieu a décidé de mettre l'incestuel au prochain ordre du jour de la Ciivise, en avril, considérant qu'*«il y a un travail à mener, avec des chiffres»*.

Raphaël, 26 ans, témoigne avoir subi une enfance «incestuelle». (Martin Colombet/*Libération*)

## Crises du père

Myriam a dû attendre un an pour que le droit d'hébergement et de visite de son père lui soit retiré. Un an de mains courantes – *«sinon ma mère et moi étions dans l'illégalité»* – pour refus de présentation d'enfant, de remarques au commissariat, à l'école (*«c'est quand même ton père»*), de crises d'angoisse, de traitement lourd. *«Je pouvais hurler de douleur. Je ne mangeais plus. Mon corps me dégoûtait.»* La décision de justice, et l'intégration dans un groupe de parole pour jeunes, la libéreront. *«Là-bas, j'ai enfin pu comprendre ce qui m'arrivait.»*

Là-bas, c'est l'association AJC contre la violence morale intrafamiliale, créée en 1999 par Chantal Paoli-Textier. La structure accompagne des parents et des enfants victimes, sur les plans thérapeutique et juridique. *«La violence morale est souvent considérée comme une sous-violence, explique la fondatrice et présidente. C'est faux. On estime que les dégâts et mécanismes de défense sont les mêmes.»* Pour elle, le climat incestuel est au cœur du travail de l'association mais, par précaution, le mot n'est pas posé d'emblée. *«On ne l'aborde pas tant que l'enfant n'y vient pas.»* [La Familia grande, de Camille Kouchner](#), offre sur le sujet un puissant témoignage. La première partie du livre dessine une atmosphère libérée où la barrière des générations et des sexes est levée, entre nudité, observation et exposition des corps, roulages de pelles et allusions sexuelles. Il semble être un terrain qui prépare à l'inceste subi par le frère. Toutefois, l'autrice perçoit-elle ce climat comme une atteinte en tant que tel ? L'intéressée, en retrait, n'a pu être jointe.

Hélène et son frère Raphaël, 32 et 26 ans, tous deux suivis par l'AJC, qualifient leur histoire d'*«incestuelle»*. *«Il n'y a jamais eu d'agression par mon père mais il avait des gestes déplacés, des comportements qui me crispaient, se souvient Hélène. J'avais l'impression d'être à la place de ma mère.»* Ce père lui parle des heures, lui fait parfois des baisers dans le cou, qu'elle repousse. Elle seule parvient à le stopper lorsqu'il s'en prend à Raphaël, qui subit, en plus, de la violence physique et des attouchements – *«chaque matin, il me touchait le sexe à travers le pyjama pour me dire bonjour»*. Pour l'avocate spécialiste des violences faites aux femmes Anne

Bouillon, ces gestes peuvent constituer «une agression sexuelle sur mineur par personne ayant autorité, mais il faut prouver l'élément intentionnel». D'où la difficulté de caractériser ce type de faits. Les deux témoins racontent l'hypervigilance quotidienne pour anticiper les crises du père, suivies de ses excuses, les questions intrusives, les soufflettes qu'il leur faisait dans le nez avec sa bouche, les angoisses nocturnes, les maux de ventre, les années passées chez les psys, et quantité de détails d'une ambiance étouffante, où les enfants se sentent «privés d'espace intime». «Nous avons peur de devenir fous», analyse Hélène qui, l'année du bac, est hospitalisée pour dépression.

## «On ne peut pas réprimer l'ambiguïté»

Faut-il légiférer sur le sujet? «Je m'y oppose absolument, tranche Anne Bouillon. On ne peut pas réprimer l'ambiguïté, aussi légitime soit-elle, car c'est la porte ouverte aux interprétations et aux erreurs.» La Nantaise commence à recevoir ce type de dossiers. En l'occurrence, elle défend une mère qui accuse l'oncle paternel d'avoir eu «un comportement ambigu en jouant avec le sexe» de ses enfants. La plainte a été classée sans suite mais le père a interdiction de revoir ses enfants en présence de l'oncle. Il a fait appel. «Que ces dossiers soient débattus devant le juge des enfants ou le juge aux affaires familiales, oui, mais devant le juge pénal, non. Où placer le curseur? Pour moi, il ne peut

qu'être dans un passage à l'acte.» Nathalie Mathieu complète: «En matière d'agressions sexuelles, les classements sans suite sont nombreux. Mieux vaut lancer un travail de prévention, pour sortir du silence et casser la transmission intergénérationnelle.»

L'incestuel demeure très difficile à détecter pour les éducateurs, les enquêteurs et même les psychiatres. Le Dr Patrick Ayoun a beaucoup lu sur les dictatures pour comprendre ces mécanismes familiaux qu'il qualifie d'«emprises sectaires». Avec la pratique, il a relevé la préexistence «d'événements brutaux, de traumatismes dans la génération d'avant comme un suicide, un inceste, la guerre». C'est aussi ce qu'a voulu savoir Hélène: «Un jour, j'ai interrogé ma mère pour comprendre.» Celle-ci indique avoir perçu, à son arrivée dans la belle-famille, un climat étrange, en particulier entre la belle-mère et son fils. Sans en avoir la preuve, la mère pressent un inceste.

Dix ans plus tard, les traumatismes demeurent. Inadaptation sociale, manque de confiance en soi, troubles de l'identité, de la sexualité, Hélène a entamé plusieurs thérapies pour se réparer et «ne pas transmettre à ses enfants». Raphaël, devenu éducateur spécialisé, a lui connu la boulimie, développé une forte amnésie, des tremblements, une colère exacerbée, et il atténue ses cauchemars grâce au cannabis. «Les groupes de parole d'AJC m'ont plus qu'aidé. J'ai pu me construire une figure paternelle en thérapie, lance-t-il. Quand on s'en sort, on nique tout!»